



Le Maire de la Ville de FACHES-THUMESNIL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2.

VU la détermination des seuils de vigilance pour canicule du dispositif spécifique Météo-France visant à signaler le niveau de danger de la chaleur.

VU l'arrêté municipal portant réglementation des parcs et squares communaux.

CONSIDÉRANT que Météo France place le département du Nord en vigilance Orange Canicule à compter du 22 juin 2026 à midi,

CONSIDÉRANT que le niveau «vigilance orange» correspondant à une période de canicule défini comme une période de chaleur intense et durable qui est susceptible de constituer un risque sanitaire pour l'ensemble de la population exposée,

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de maintenir l'ouverture jour et nuit des parcs et squares municipaux pour permette aux Faches-Thumesnilois de fréquenter ces lieux, en toute sécurité, au moment ou la chaleur sera la moins intense.

ARRÊTE

Article 1 - Par dérogation à l'annexe du règlement des parcs et squares communaux, du **lundi 22 juin 2026 midi jusqu'à la fin de la vigilance orange canicule**, l'ensemble des parcs et squares de la commune resteront ouvert de jour comme de nuit.

Article 2 - Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés municipaux et sur le site internet de la commune.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune.

Article 4 - M. le Président de la Métropole Européenne de Lille, M. le Commandant de Police de Wattignies, M. le Directeur Général des Services, M. le Responsable de la Police Municipale, ainsi que le Cabinet de Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, affiché et publié conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2122-29 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à FACHES-THUMESNIL, le 22/06/2026

Le Maire,

Brice LAURET
NORD




J.cr